

Alger le 03/05/2023

A Monsieur le Gérant de
L'Entreprise INDJAZI COM .

Objet : Mise en Demeure

Monsieur ;

Dans le cadre du protocole de contrat à commande N°29/2021 du 26012/2021 entre Algérie Télécom DOT ALGER CENTRE et l'entreprise INDJAZI COM, un Chantier vous a été attribué sous ODS N°145/2023 relatif aux travaux ODN RESIDENCE MASSIVA.

A ce jour, votre absence a été signalée par le CMP le 02/05/2023.. Devant cette situation qui est contraignante pour le bon fonctionnement de notre entreprise et le non-respect des articles régissant le contrat. Nous sommes dans l'obligation de vous mettre en demeure et je vous demande de reprendre faute de quoi, des mesures administratives seront applique à votre encontre.

Mr Le Directeur de la DO ALGER CENTRE



ALGERIE TELECOM SPA
Direction Opérationnelle
Télécommunications d'Alger Centre

M. BENCHAAABANE AL Jerrahmane
Directeur Opérationnel
Télécommunications d'Alger Centre